



**Piscine de  
Saint-Prex**

**MODALITÉS D'INSCRIPTION AUX  
COURS D'AQUAGYM DE LA PISCINE  
DE SAINT-PREX**



## PREAMBULE

Les cours d'aquagym sont dispensés par des moniteurs brevetés.

## PERIODE ET DUREE DES COURS

Les cours ont lieu selon notre planning consultable sur notre site internet.

La piscine de Saint-Prex se réserve le droit d'ajouter, de supprimer ou modifier les cours selon la demande et la disponibilité sans que cela fasse l'objet de réclamations ou de compensations de quelque ordre que ce soit.

Les horaires et tarifs sont consultables sur notre site internet : <https://piscine-st-prex.ch/activites-sportives/>

La durée d'un cours est de 45 minutes. Les participants doivent être prêts, en tenue au bord du bassin au minimum 5 minutes avant le début du cours.

Les cours se déroulent toute l'année à l'exception des jours fériés, vacances scolaires, événements, manifestations et entretiens techniques.

## INSCRIPTIONS.

**L'inscription par internet est le seul moyen de s'inscrire aux cours d'aquagym.** Seuls les paiements par carte de crédit sont disponibles pour le moment. Il n'est pas possible de payer sur facture ou par Twint.

**L'inscription doit se faire grâce à notre nouveau système de réservation en ligne RESASPORTS qui est téléchargeable :**

- sur smartphone via application Resasports sur AppleStore (iOS) ou PlayStore (Android)
- en ligne sur notre site internet ou sur le site : [https://sport.nubapp.com/web/setApplication.php?id\\_application=83681943](https://sport.nubapp.com/web/setApplication.php?id_application=83681943)

Pour s'inscrire, il vous suffit de créer un compte personnel avec identifiant et mot de passe sur le site Résasports, puis choisir votre cours et le valider.

**Vous pouvez choisir de payer votre cours :**

**- à l'unité (19 Fr. sans le prix de l'entrée piscine)**

**- via une carte de 11 cours (190 Fr. sans le prix des entrées piscines).** Pour cela, aller dans l'onglet « accueil », puis sur « shop » et « cartes prépayées ». Vous ajoutez ensuite la carte « aquagym 10 séances + 1 offerte » dans votre panier et vous procédez au paiement. Par la suite, à chaque cours de votre choix, il faudra valider votre réservation et un décompte sera opéré sur la carte.

**Pour chaque cours, un nombre de personnes maximum a été défini. Au-delà, une liste d'attente est générée par le système. Dès lors qu'une place se libère, les personnes en attente reçoivent alors une notification automatique par mail et l'inscription devient effective. Par conséquent, tant que les personnes sont en liste d'attente, leur réservation n'est pas confirmée et aucun débit n'est réalisé.**

## TARIFS

Les tarifs aux différents cours sont consultables sur notre site internet.

Les cours sont payables d'avance en ticket unitaire, forfait 11 cours (validité 6 mois) via l'application Resasports.

Vous devez ensuite réserver votre cours au choix directement depuis la plateforme en vous connectant à votre compte Resasports.

L'inscription au cours d'aquagym via la plateforme est obligatoire pour pouvoir y participer.

**Attention** : Le coût de l'entrée à la piscine n'est pas compris dans les tarifs proposés pour les cours d'aquagym. Les entrées individuelles ou forfait 11 entrées pour accéder à la piscine sont disponibles via l'automate de caisse à l'entrée de la piscine.

Les cours n'ont pas lieu pendant les jours fériés et les vacances scolaires.

### **ANNULATION DES COURS ET REMBOURSEMENT**

En cas d'annulation des cours inhérente à un problème technique en lien avec l'exploitation de la piscine et indépendant de notre volonté, il ne sera procédé à aucun remboursement.

**En cas de désistement, les participants devront impérativement se désinscrire sur la plateforme Resasports (peu importe le motif) et cela 24 heures à l'avance.**

Des pénalités seront appliquées en cas d'absences répétées non signalées. En effet, en cas de non-respect de cette consigne, la piscine de Saint-Prex se réserve le droit de décompter le cours.

La carte de 11 cours à une durée de validité de 6 mois. Passé cette date, aucun report ou remboursement ne pourra être opéré si le crédit des 11 cours n'a pas été consommé.

### **COMPORTEMENTS**

Les participants aux cours s'engagent à respecter l'intégrité des moniteurs et des autres participants. Ils se présenteront à l'heure, en tenue et suivront les consignes du moniteur.

La direction de la piscine de Saint-Prex se réserve le droit de refuser l'accès à ses installations voir d'exclure de manière provisoire ou définitive, toute personne dont le comportement et/ou la mauvaise tenue ne respecteraient pas le règlement communal de la piscine. En cas de refus d'accès en raison des faits précités, aucune compensation ne pourra être réclamée.

### **RESPONSABILITÉS**

L'assurance individuelle est obligatoire pour participer aux activités de la piscine de Saint-Prex.

L'administration communale décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou d'accident.

Les adhérents sont sous la responsabilité pédagogique du moniteur du début jusqu'à la fin du cours, et en aucun cas pour les temps précédant ou suivant l'activité.

### **DISPOSITION FINALE**

Un avis médical est vivement recommandé avant de participer à une activité sportive.

Dans tous les cas, les participants prennent l'entière responsabilité de pratiquer une activité sportive et déchargent la piscine de Saint-Prex de tout incident qui pourrait se produire durant le cours et qui serait lié à une problématique médicale.

**Toute personne qui s'inscrit en ligne déclare avoir pris connaissance des conditions générales d'inscription et les accepter.**

